ASSOCIATIONS, QUELLES OBLIGATIONS LÉGALES ?

ORGANISATEUR : LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DE L'OISE

THÈME : LE FONCTIONNEMENT D'UNE ASSOCIATION, LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Initiation | Gratuit | 2h | En ligne

PUBLIC / CONDITIONS D'ACCÈS

Tout public bénévole, pas de condition particulière d'accès

DESCRIPTIF DE LA FORMATION

Les associations loi 1901 ne sont pas exemptes de contraintes administratives et légales. Assemblée générale, cotisations, comptabilité : quelles sont les obligations en matière de gestion d'une association après sa création ?

Au programme :

- Le bureau
- Le conseil d'administration
- Le représentant légal
- Les membres de l'association
- La cotisation
- Le registre légal
  L'assemblée générale annuelle
- L'établissement et la publication des comptes annuels

Format webinaire – le lien de la visioconférence est donné lors de la confirmation d'inscription (au plus tard la veille de la formation)

DATE(S) DE LA FORMATION

27 juin 2023
18H00-20H00

POUR S'INSCRIRE

03 44 48 16 81

ligia.bolivar@laligue60.fr

https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQ...

STRUCTURE FORMATRICE

Ligue de l'enseignement de l'Oise

Voir la présentation de cette structure